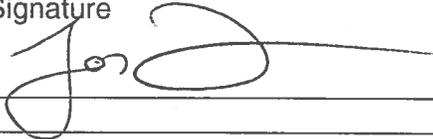


AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	23 mars 2017	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)		CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	X
CE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	X		

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier Prévisions budgétaires 2018-2019 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif et recommandation quant au maintien des taux de cotisations étudiantes pour les Services à la vie étudiante et le Centre Sportif pour l'année 2018-2019.	Point 4
---	------------

Responsable du dossier Madame Josée Fortin Directrice des Services à la vie étudiante	Signature 	Date 14 mars 2018
---	---	----------------------

Préparé par > Yvan Gagnon, chargé de gestion administrative aux Services à la vie étudiante > Josée Fortin, directrice des Services à la vie étudiante > Jean-Pierre Hamel, directeur du Centre sportif
--

Cet avis d'inscription concerne un contrat que le Service des affaires juridiques a déclaré adéquat quant à ses aspects juridiques

DOCUMENTS ANNEXÉS
<ul style="list-style-type: none"> - Projet de résolution - Prévisions revenus et dépenses 2018-2019 des Services à la vie étudiante - Prévisions budgétaires détaillées 2018-2019 des Services à la vie étudiante - Prévisions revenus et dépenses 2018-2019 du Centre sportif - Prévisions budgétaires détaillées 2018-2019 du Centre sportif

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS
Recommander les taux de cotisations 2018-2019 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif.

Synthèse du dossier

Les membres étudiants du CVE ont régulièrement souligné le besoin des associations étudiantes facultaires de consulter leurs membres pour se doter d'une position claire sur le montant des cotisations étudiantes des Services à la vie étudiante et du Centre sportif. À cet effet, la direction des SVE porte une attention particulière à la disponibilité des informations pertinentes pour les membres étudiants du CVE.

Rappel du processus budgétaire des dernières années

Depuis 2014-2015, l'UQAM constate une baisse de ses effectifs étudiants. Cette baisse des effectifs étudiants équivalent temps plein (EETP) a un effet direct sur les revenus des Services à la vie étudiante.

En février 2016, la direction des SVE a déposé au CVE, les prévisions budgétaires 2016-2017 qui présentait un manque à gagner de 116 961 \$. Les SVE n'ont pas pu présenter ces documents puisque le CVE a été annulé, faute de quorum.

En mars 2016, la direction des SVE a déposé au CVE, les prévisions budgétaires 2016-2017 équilibrées après qu'un travail de rationalisation des dépenses ait été effectué, notamment au niveau des dépenses salariales du poste budgétaire surnuméraire. Dans son avis d'inscription, la direction des SVE recommandait au CVE de maintenir le taux des cotisations pour l'année 2016-2017. La direction des SVE n'a pas pu présenter ces documents puisque le CVE a été annulé, faute de quorum.

En février 2017, la direction des SVE a déposé au CVE, les prévisions budgétaires 2017-2018 qui présentait un manque à gagner de 233 256\$.

En mars 2017, la direction des SVE a déposé au CVE, les prévisions budgétaires 2017-2018 équilibrées après qu'un important travail de rationalisation des dépenses ait été effectué, au niveau des dépenses salariales des postes budgétaires surnuméraire, salaires étudiants et autres dépenses.

Processus budgétaire 2018-2019 : calendrier des travaux

Lors de la séance du 27 octobre 2017, le Comité de la vie étudiante adoptait la résolution 2017-CVE-728 concernant le processus budgétaire 2018-2019 acceptant ainsi le calendrier des travaux :

- 27 octobre 2017 : adoption du calendrier des travaux au CVE;
- 24 novembre 2017 : état des résultats 2017-2018 de mi- année budgétaire au CVE; (reporté à la séance du 23 février 2018)
- 23 février 2018 : présentation des prévisions budgétaires 2018-2019 des SVE et du Centre sportif au CVE;
- 23 mars 2018 : Comité de la vie étudiante recommandant les montants des cotisations étudiantes pour le Centre sportif et les SVE en fonction de la règle du MEES;
- 24 avril 2018 : Conseil d'administration de l'UQAM.

Règles budgétaires concernant les Services à la vie étudiante

Les règles budgétaires concernant les Services à la vie étudiante sont les suivantes :

- 1) Budget de dépenses et de revenus équilibré;
- 2) Les budgets du Centre sportif et des Services à la vie étudiante sont traités séparément et sont indépendants l'un de l'autre;
- 3) Budgets des Services à la vie étudiante et du Centre sportif sont soumis aux conventions collectives et aux protocoles d'entente en vigueur à l'Université;

Règle budgétaire du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur quant aux frais institutionnels obligatoires

La cotisation étudiante dédiée aux Services à la vie étudiante fait partie de la catégorie des Frais institutionnels obligatoires (FIO). Ces frais sont régis par une règle budgétaire du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). En 2017-2018, la règle budgétaire du MEES concernant les frais institutionnels obligatoires (FIO)¹ se libelle ainsi :

« À défaut d'entente, les augmentations devront s'inscrire à l'intérieur du périmètre d'indexation, correspondant à la dernière variation annuelle connue du revenu disponible des ménages par habitant. Ainsi les augmentations appliquées aux trimestres d'automne 2017, d'hiver 2018 et d'été 2018 devront être d'au plus 2.7 % par étudiant, par rapport à ces mêmes trimestres l'année précédente. »²

Au moment de présenter les prévisions budgétaires et les taux des cotisations étudiantes pour les Services à la vie étudiante et le Centre sportif, le taux d'indexation déterminé par le MEES n'était pas encore connu.

Mandat du Comité de la vie étudiante

Le règlement no 2 stipule que le Comité de la vie étudiante « recommande au Conseil (*d'administration*) le montant de la cotisation payée par les étudiants pour les frais de service à la vie étudiante » (article 6.6.2 du règlement no 2).

Historiquement, depuis 1993, la Direction des Services à la vie étudiante a toujours obtenu l'appui des associations étudiantes facultaires en regard de la cotisation étudiante pour le Centre sportif et les Services à la vie étudiante.

Présentation des prévisions budgétaires 2018-2019

Lors du CVE du 23 février dernier, la direction des Services à la vie étudiante a présenté les prévisions budgétaires 2018-2019 comme prévu au calendrier des travaux. Le Comité de la vie étudiante a été informé que les prévisions budgétaires présentées indiquaient un déficit envisagé de 140 669 \$ pour les Services à la vie étudiante et de 96 820 \$ pour le Centre sportif qui s'expliquait par la diminution des effectifs étudiants par rapport à l'an passé ainsi que par l'augmentation de la masse salariale due à la progression des échelles salaires ainsi qu'aux dispositions prévues aux conventions collectives et protocole d'entente en vigueur. Il a aussi été précisé que la direction des SVE et le Centre sportif travaillaient à rationaliser les dépenses afin de déposer des budgets prévisionnels équilibrés 2018-2019 pour répondre aux règles budgétaires.

Les prévisions budgétaires présentées dans ce document doivent être prises en considération en fonction des conditions actuelles et de la connaissance par la Direction des Services à la vie étudiante, des données institutionnelles.

Les prévisions budgétaires présentées ont été élaborées en fonction des paramètres suivants :

- 1) Maintien aux taux actuels des cotisations étudiantes soit 44,12 \$/étudiant pour le Centre sportif aux trimestres automne 2018 et hiver 2019, 4,65 \$/crédit au trimestre d'été 2018, 4,67 \$/crédit aux trimestres automne 2018 et hiver 2019 pour les Services à la vie étudiante;

¹ Définition : La définition des FIO, tel que l'entend le MEES, est énoncée dans les Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 2017-2018 : « Les frais institutionnels obligatoires (FIO) se définissent comme ensemble des frais obligatoires imposés par les universités à leurs étudiants, à l'exclusion des droits de scolarité, lesquels sont encadrés par la règle budgétaire 3.1. Les FIO englobent notamment les frais généraux (admission, inscription, examen, stage, etc.), les frais technologiques, les frais de service aux étudiants, les contributions à la vie étudiante, les frais de droits d'auteur, les frais de rédaction de thèse, les primes relatives à certaines assurances obligatoires, les frais liés aux services des sports et des loisirs et divers autres frais (relevés de notes, délivrance de diplômes, laboratoires, uniformes, etc.). Les frais imposés pour l'exercice de certains recours, tels les frais de révision de note, font également partie du périmètre des FIO. Les frais sont considérés comme obligatoires lorsqu'ils :

- sont imposés et facturés directement à l'étudiant par l'université ou par une de ses composantes (faculté, département, unité d'enseignement);
- touchent tous les étudiants d'un groupe défini, sans qu'il n'y ait possibilité de s'y soustraire.

Extrait :

Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 2017-2018, MEES,

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaire_universites_2017-2018.pdf

² Frais institutionnels obligatoires (règles budgétaires)

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaires_universites_2017-2018.pdf

- 2) Subvention du MEES **calculée selon les informations connues à ce jour**, soit 27 778 EETP au taux de 80,68 \$/EETP, pour la subvention SVE (basée sur le nombre d'EETP déclarés – 2 ans);
- 3) Subvention du MEES pour entretien du Centre sportif **connue à ce jour** (basée sur les données de l'année dernière);
- 4) Cotisations étudiantes calculées selon les données en lien avec les effectifs étudiants pour le budget initial 2018-2019, soit 26 230 EETP, pour la cotisation SVE. Ces données sont celles connues à ce jour et pourraient faire l'objet de modifications;
- 5) Cotisations étudiantes calculées avec 37 600 étudiants au trimestre d'automne 2018 et 34 665 étudiants au trimestre d'hiver 2019 pour le Centre sportif. Ces données sont celles connues à ce jour et pourraient faire l'objet de modifications plus ou moins importantes en fonction de la fluctuation des effectifs étudiants;
- 6) Augmentations salariales conformes aux conventions collectives et protocole d'entente, connus à ce jour (échelles salariales, convention SEUQAM), excluant la PSG;
- 7) Maintien de l'offre de services au niveau de 2017-2018;
- 8) Mise en œuvre de la planification stratégique 2018-2022, amorcée en septembre 2017;
- 9) Le paiement des allocations de retraite est assumé par l'UQAM;

Recommandation

La Direction des Services à la vie étudiante propose au Comité de la vie étudiante de recommander au Conseil d'administration de l'UQAM le maintien de la cotisation pour les Services à la vie étudiante à 4,65 \$/crédit au trimestre d'été 2018 et 4,67 \$/crédit aux trimestres automne 2018 et hiver 2019 sous réserve d'un ajustement par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de sa règle budgétaire.

La Direction des Services à la vie étudiante propose au Comité de la vie étudiante de recommander au Conseil d'administration de l'UQAM le maintien de la cotisation pour l'animation sportive au montant de 44,12 \$ aux trimestres automne 2018 et hiver 2019, par étudiante, étudiant inscrit à l'UQAM, sous réserve d'un ajustement par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de sa règle budgétaire;

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Comité de la vie étudiante

Projet de résolution

Recommandation du maintien des taux des cotisations étudiantes pour les Services à la vie étudiante et à l'animation sportive pour l'année 2018-2019

RÉSOLUTION 2018-CVE

ATTENDU les documents déposés en annexe;

ATTENDU le mandat du Comité de la vie étudiante de recommander au Conseil d'administration le montant des cotisations 2018-2019 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif lors du Comité de la vie étudiante du 23 mars 2018;

ATTENDU l'article 6.6.2 du Règlement no 2 de régie interne énonçant que le Comité de la vie étudiante recommande au Conseil d'administration le montant des cotisations étudiantes payées par les étudiantes, étudiants pour les frais de services à la vie étudiante;

ATTENDU la règle budgétaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires (FIO) dans les universités;

ATTENDU la résolution 2017-CVE-728 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 27 octobre 2017 adoptant le calendrier des travaux sur le budget 2018-2019 des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la résolution 2018-CVE-756 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 23 février 2018 relative aux états des résultats 2017-2018 au 31 octobre 2017 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif;

ATTENDU la résolution 2018-CVE-757 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 23 février 2018 recevant les prévisions budgétaires 2018-2019 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif;

ATTENDU l'importance de maintenir la qualité et la diversité des services offerts aux étudiantes, étudiants;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que le Comité de la vie étudiante :

RECOMMANDE au Conseil d'administration de l'UQAM le maintien de la cotisation pour l'animation sportive au montant de 44,12\$ aux trimestre automne 2018 et hiver 2019, par étudiante, étudiant inscrit à l'UQAM, sous réserve d'un ajustement par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de sa règle budgétaire;

RECOMMANDE au Conseil d'administration de l'UQAM le maintien de la cotisation pour les Services à la vie étudiante à 4,65 \$/crédit au trimestre d'été 2018 et 4,67 \$/crédit aux trimestres automne 2018 et hiver 2019, sous réserve d'un ajustement par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de sa règle budgétaire.

Prévisions revenus-dépenses 2018-2019 des Services à la vie étudiante (excluant le Centre sportif)

Revenus et dépenses 2017-2018 CVE mars 2017

REVENUS 2017-2018			
TOTAL EETP (30 crédits)	<u>Base pour subvention du MEES</u>		28 165
Étudiants équiv. temps plein	<u>Base pour cotisations étudiantes</u>		27 098
	Été 2017	Aut 2017/Hiv 2018	
Subvention du MEES		79,73 \$	2 245 595 \$
Cotisations étudiantes	4,53 \$	4,55 \$	
Estimation EETP	2400	24698	
	30	30 crédits	
	135,90 \$	136,50 \$	3 697 437 \$
Frais majorés étudiants étrangers			45 200 \$
Total des revenus			5 988 232 \$

DÉPENSES 2017-2018	
Masses salariales et avantages sociaux	5 629 206 \$
Autres dépenses	<u>359 026 \$</u>
Total dépenses	5 988 232 \$
Surplus (déficit)	0 \$

Prévision de revenus et dépenses 2018-2019

REVENUS 2018-2019			
TOTAL EETP (30 crédits)	<u>Base pour subvention du MEES</u>		27 778
Étudiants équiv. temps plein	<u>Base pour cotisations étudiantes</u>		26 230
	Été 2018	Aut 2018/Hiv 2019	
Subvention du MEES		80,68 \$	2 241 129 \$
Cotisations étudiantes	4,65 \$	4,67 \$	
Estimation EETP	2400	23830	
	30	30 crédits	
	139,50 \$	140,10 \$	3 673 383 \$
Frais majorés étudiants étrangers			45 200 \$
Total des revenus			5 959 712 \$

DÉPENSES 2018-2019	
Masses salariales et avantages sociaux	5 657 362 \$
Autres dépenses	<u>302 350 \$</u>
Total dépenses	5 959 712 \$
Surplus (déficit)	0 \$

BUDGET SVE 2018-2019	VIE ÉTUDIANTE	SSAE	SERVICES	ORIENTATION	ACCUEIL ÉTUDIANTS	INTÉGRATION	AIDE	PROJETS	ACCUEIL	INSTANCES	TOTAL
	DIRECTION		CONSEIL (direction)		ÉTRANGERS	PERS.HANDICAPÉES	FINANCIÈRE	ÉTUDIANTS	RECONNAISSANCE	AFF. ÉTUD.	
	100300	100304	100311	100314	100312	100313	100315	100305	100307	100308	
UBR											
PLAN D'EFFECTIF											
Cadres	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0	
Professionnels	4	6	6	10	3	3	6	0	0	0	
Techniques	0	1	2	0	0	1	1	0	0	0	
Bureau	1	2	2	0	0	1	5	0	0	0	
Total du pers. titulaire de poste	7	9	11	10	3	5	13	0	0	0	
MASSES SALARIALES											
Total du pers. titulaire de poste	629 921	619 330	880 548	804 807	221 272	373 585	921 703	0	0	0	4 451 166
Av. sociaux titulaire de poste	142 452	152 513	200 702	179 474	52 371	87 009	219 501	0	0	0	1 034 021
Surnuméraires	0	0	21 481	0	57 437	0	0	0	0	0	78 918
Av. sociaux surnuméraire (24.5%)	0	0	5 452	0	14 072	0	0	0	0	0	19 524
											0
Salaires étudiants	0	4 000	15 000	0	10 000	0	0	0	15 000	21 250	65 250
Av. sociaux étudiants	13%	0	1 950	0	1 300	0	0	0	1 950	2 763	8 483
TOTAL MASSES SALARIALES	772 373	776 363	1 125 134	984 280	356 452	460 593	1 141 204	0	16 950	24 013	5 657 362
AUTRES DÉPENSES											
Budget frais de déplacement & de séjour	53010	2 000	2 000	2 000	0	400	500	2 500	0	0	9 400
Budget frais de représentation & de réception	53510	4 500	1 250	2 250	0	1 000	1 000	4 500	0	1 500	16 000
Budget fournitures & matériels	54010	6 000	7 000	14 000	0	6 000	10 000	10 000	0	4 500	57 500
Prestations postales	54016	100	100	200	0	0	250	1 000	0	0	1 650
Licence informatique, droit d'accès base de donnée	54019	1 000	4 000	6 000	0	0	0	1 500	0	0	12 500
Budget volumes & périodiques	54710	200	0	1 000	0	350	250	250	0	0	2 050
Budget équipement, mobilier, appareil, outillage	54910	1 000	0	0	0	0	0	1 000	0	0	2 000
Budget subvention & cotisation	55010	6 000	0	1 000	0	2 000	0	1 000	140 000	15 000	165 000
Budget interfonds/fonctions	55110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Budget de télécommunications	57010	3 500	4 000	7 000	0	1 000	2 000	7 000	0	0	24 500
Budget taxes	57110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Budget huile, gaz...	57210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Budget services contractuels	58110	1 000	0	1 000	0	0	0	2 000	0	1 000	5 000
Budget entretien & réparation	58210	1 000	0	0	0	0	0	1 000	0	0	2 000
Budget de location de locaux & bâtiments	58310	1 000	0	0	0	0	0	750	0	0	1 750
Budget services professionnels C.A.P. (N.I.)	58510	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000
Budget frais financiers	59010	0	0	0	0	0	0	1 000	0	0	1 000
Budget non réparti	59710	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Budget vente interne	59810	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL AUTRES DÉPENSES	29 300	18 350	34 450	0	10 750	14 000	33 500	140 000	22 000	0	302 350
TOTAL AUTRES DÉPENSES & MASSES SALARIALES	801 673	794 713	1 159 584	984 280	367 202	474 593	1 174 704	140 000	38 950	24 013	5 959 712

1
1

Prévisions revenus et dépenses 2018-2019 du Centre sportif

Budget initial 2017-2018

Revenus 2017-2018		
Ventes externes		900 000 \$
Subvention du MEES		700 315 \$
Cotisations étudiantes	42,96 \$	3 200 520 \$
Estimation étudiants cotisants	Aut 2017 Hiver 2018 38200 36300	
Total des revenus		4 800 835 \$

Dépenses 2017-2018	
Masses salariales et avantages sociaux	2 550 704 \$
Autres dépenses	2 227 250 \$
Total dépenses	4 777 954 \$
Surplus (déficit)	22 881 \$

Budget initial 2018-2019

Revenus 2018-2019		
Ventes externes		918 500 \$
Subvention du MEES		728 389 \$
Cotisations étudiantes	44,12 \$	3 188 332 \$
Estimation étudiants cotisants	Aut 2018 Hiver 2019 37600 34665	
Total des revenus		4 835 221 \$

Dépenses 2018-2019	
Masses salariales et avantages sociaux	2 487 442 \$
Autres dépenses	2 347 488 \$
Total dépenses	4 834 930 \$
Surplus (déficit)	291 \$

-D-

Prévisions budgétaires détaillées 2018-2019 du Centre sportif

Centre sportif

Comptes

	Prévisions budgétaires 2018-2019	Prévisions budgétaires 2017-2018
51000 Salaires Réguliers	1 275 881,00 \$	1 271 336,00 \$
51500-600 Salaires irréguliers étudiants et surnuméraires	802 500,00 \$	875 000,00 \$
52000 Avantages sociaux	409 061,00 \$	404 368,00 \$
Sous-total salaires	2 487 442,00 \$	2 550 704,00 \$
51400 Bourses	25 000,00 \$	40 000,00 \$
53010 Frais de déplacement & séjour /personnels	20 000,00 \$	20 000,00 \$
53030 Frais de déplacem. & séjour/étudiants /sports excellence	50 000,00 \$	50 000,00 \$
53510 Frais de représentation & réc.	15 000,00 \$	10 000,00 \$
54010 Fournitures et impression	200 000,00 \$	236 000,00 \$
54016 Prestations postales	1 500,00 \$	1 500,00 \$
54019 Licence informatique, droit d'accès base de données	14 000,00 \$	14 000,00 \$
54710 Volumes & périodiques	1 000,00 \$	1 000,00 \$
54910 Immobilisation M.A.O.	20 000,00 \$	28 000,00 \$
55010 Subvention	725 397,00 \$	550 000,00 \$
55110 Interfonds/fonctions	923 841,00 \$	900 000,00 \$
57010 Services publics télécommunications	15 000,00 \$	17 000,00 \$
57110 Taxes	1 500,00 \$	1 500,00 \$
57210 Huile, gaz ...	250,00 \$	250,00 \$
58110 Services contractuels	41 000,00 \$	41 000,00 \$
58210 Entretien & réparation	25 000,00 \$	53 000,00 \$
58310 Location locaux & bâtiments	18 000,00 \$	18 000,00 \$
58510 Hon. prof. consultant externe	60 000,00 \$	55 000,00 \$
59010 Frais financiers	15 000,00 \$	15 000,00 \$
59110 Budget assurances	1 000,00 \$	1 000,00 \$
59710 Réserve rénovations	175 000,00 \$	175 000,00 \$
Sous-total autres dépenses	2 347 488,00 \$	2 227 250,00 \$
Total Centre sportif	4 834 930,00 \$	4 777 954,00 \$
JPH 12/3/18		